

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, X. CHAUVIN, A. JACQUET, J. MOREL, M. GUYON, D. DODANE, M. DURAFFOURG,

Excusés : C. GENIN et E. PROST-ROMAND

Absents : O. COURROUVILLE , J.PARET

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 04 février 2019

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD secrétaire de séance.

1) Intervention de M. LEPLAIDEUR(ADEFOR) pour le projet ASA Chaux Mourant

M.LEPLAIDEUR explique que fin 2010, une quarantaine de propriétaires ont envoyé à l'ADEFOR une demande de desserte forestière de la Chaux Mourant. En 2015, après des réunions explicatives, un groupe de travail est constitué pour définir les travaux à réaliser. En 2018, le projet est présenté à M.le Maire de Bellefontaine.

L'objectif est de créer ou d'améliorer les chemins d'accès aux parcelles, de réduire les distances de débardage et d'établir des servitudes de passage et de stockage des bois. Il y a actuellement très peu de pistes, de places de dépôt et de routes forestières : la sortie des bois se fait difficilement par des tracteurs débardeurs sur des distances longues et les grumiers empruntent la route communale de la Chaux Mourant qui est inadaptée et dangereuse.

Le projet, constitué d'un plateau côté Bellefontaine et d'une combe sur Morbier, concerne environ 150 propriétaires sur 700 ha.

Les accès se feront en plusieurs endroits choisis pour leur faible relief :

Côté Morbier : Route des Gentianes vers le chalet Pécaud plus chez Célestin, Bugnon et Côte Devant.

Côté Bellefontaine : entrée sur la route départementale vers Chapelle au virage du Loutrait plus 2 voies annexes. La commune de Bellefontaine achèterait 2 parcelles sur le Séchet pour permettre l'aménagement de cette desserte.

Ces routes faites par terrassement et empierrement avec des matériaux pris sur place (seulement 40 m d'enrobé) et équipées de renvois d'eau seront terminées en cul de sac par des places de retournement. Elles seront complétées par des pistes de débardage avec des places de stockage aux intersections.

8 000 mètres de routes seraient créées au total (dont 90 % reprennent des chemins déjà existants) dont 4 200 mètres environ pour Bellefontaine, 13 500 m de pistes dont 6000 sur Bellefontaine et il y aurait 9 places de retournement et 61 places de dépôts.

Le projet global s'élève à 533 629.39 € TTC (estimation), et subventions déduites, il resterait 333 629 € d'autofinancement à payer par les propriétaires. 177 795 € pour 344 hectares seraient à la charge des 70 propriétaires de Bellefontaine, ce qui correspond à un ratio de 517 € TTC à l'hectare (ratio trop élevé).

La commune propose de participer à la création de l'ASA avec une enveloppe financière de 30 000 € : 3500 € pour l'achat des 2 parcelles, 660 € de cotisations pour celles-ci et 25 000 € pour l'aide au projet. Le ratio pour les propriétaires serait alors ramené à 444 € TTC à l'hectare ce qui est abordable pour le secteur forestier de la Chaux Mourant car cela correspond à un investissement de 3 à 4 années d'accroissement des bois.

La présentation du projet aux propriétaires aura lieu en Avril et sera suivie d'une enquête publique si le quorum est atteint puis d'une étude environnementale ce qui laisse envisager un début de travaux et la participation de la commune en automne 2020.

La participation de la commune est incitative vis-à-vis des propriétaires. La suppression des confits d'usage et de l'utilisation de la route de la Chaux Mourant par les grumiers, l'entretien facilité des forêts et la possible utilisation des pistes pour le ski, apparaissent comme des arguments pertinents pour les membres du conseil.

Ainsi le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondant à l'achat des 2 parcelles et à l'aide financière et tout document afférent à cette affaire.

2) OPAH communautaire Haut Hura : intervention financière de la commune

Après avoir pris connaissance de l'étude pré-opérationnelle, des simulations financières et de l'engagement des partenaires financeurs, un avis favorable a été donné par le bureau communautaire d'Arcade du 15-01-19 pour le lancement de la phase opérationnelle de l'OPAH et le financement du volet énergétique conforme aux objectifs du Service Public de l'Efficacité Énergétique.

La commune souhaite renforcer la dynamique de l'OPAH auprès de ses habitants à ressources modestes ou très modestes en proposant de soutenir les rénovations à caractère social fort par les aides financières communales complémentaires suivantes :

Aides aux propriétaires occupants pour des logements insalubres occupés : *prime forfaitaire de 3500 €* et aides aux propriétaires occupants pour l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement : *prime forfaitaire de 500 €*.

Selon une hypothèse pour 3 années d'OPH de 3 à 5 dossiers d'adaptation et 1 dossier de sortie d'insalubrité, le budget communal s'établirait à 5 à 6.000 €

En complément, il est proposé d'accompagner l'accession à la propriété dans le centre ancien de la commune. L'hypothèse, pour 3 années d'OPH de 3 accessions dans l'ancien éligible, s'établirait à 6.000 €/an soit 18.000 €.

Soit une enveloppe globale de fonds communaux de 24.000 € pour les 3 années d'OPH.

Le conseil décide donc que la commune octroie une enveloppe financière de 24 000 € pour attribuer ces aides durant les trois années de phase opérationnelle de l'OPAH d'Arcade. Ce financement sera donc inscrit au budget primitif de chaque année concernée.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

3) La Taillerie : confirmation de la légalité de l'aide

M. le Maire a eu des informations sur la légalité de l'aide ponctuelle que la commune peut apporter pour la réhabilitation de la Taillerie. Il en ressort qu'il est possible d'affecter un avantage en nature au projet (création ou agrandissement de parking, raccordement aux réseaux, travaux divers à réaliser pour la mise aux normes du bâtiment, aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite etc...).

Le conseil décide d'attribuer une aide en nature à hauteur de 5 000 € maximum.

(Mme Monique Duraffourg n'a pas participé au vote)

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Convention téléski de Dreux

Ce sujet est ajouté à l'ordre du jour car la demande est intervenue il y a seulement deux jours et n'a donc pas pu figurer sur la convocation. Le SMDT demande à M. le Maire de signer une convention de mise à disposition par la commune au profit du SMDT et ce pendant 8 ans.

Le tout dans le cadre du contrat de concession passé entre le SMDT et l'Espace Alpin Bellefontaine (EAB)

M. le Maire a demandé à exclure le bâtiment à usage de chalet de cette convention, de manière à ce que la commune puisse en disposer librement

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

1) Demande d'un arrêt bus au Clos Jean :

Le Conseil Départemental préconise une distance entre deux arrêts bus égale ou supérieure à 1,5 kilomètres. L'arrêt de bus du village et celui du Clos Jean seraient à moins de 1,5 km l'un de l'autre, donc la demande risque d'être rejetée...

Mais la dangerosité pourrait être mise en avant puisque la route est étroite, sans trottoir, avec peu de visibilité et qu'avec la circulation automobile, les enfants ne sont pas en sécurité, surtout en hiver.

Un dossier est à remplir avant fin mars 2019, et M. le Maire charge Olivier PERRAD de traiter ce dossier.

2) *Projet d'une grande intercommunalité par fusion des 5 « comcoms » du Haut-Jura :*

Une étude d'opportunité sur la fusion de 5 communautés de communes Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, La Grandvallière et celle de la station des Rousses est lancée .

Cette étude devra mettre en avant les raisons d'un regroupement, selon quelle gouvernance et avec quelles compétences et préciser les conséquences fiscales et financières pour les communes et nos administrés.

Les conseils municipaux des communes d'ARCADE seront amenés à se prononcer d'ici le 30 juin 2019.

3) *Pylône Orange : requête en annulation de la Déclaration Préalable :*

Le requête en annulation, formulée par M. M.CAT-BLONDEAU, de la décision du 30 mai 2017 par laquelle M.le Maire de Bellefontaine ne s'est pas opposé à la DP déposée par ORANGE pour l'installation d'un relais de de radiotéléphonie, a été rejetée par jugement du Tribunal administratif de Besançon en date du 31 janvier 2019.

Ce jugement est susceptible d'appel dans les 2 mois.

4) *Remerciements :*

Mme Micheline PERRAD remercie les membres du Conseil pour leur soutien lors du décès de M.Bernard PERRAD et pour l'article du journal de Bellefontaine qui lui rend hommage en mettant en exergue ses différents engagements.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 21 février 2019